



Moniteur

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



19016895

DEPOSE AU GREFFE LE

22 JAN. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : **0413.941.956**

Dénomination

(en entier) : **FIBRES TEXTILES**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue de Maire 101, 7500 Tournai**

Objet de l'acte : Confirmation des renouvellements des nominations des administrateurs et d'administrateur-délégué

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale tenue le 21/11/2018 que :

- l'assemblée a décidé de confirmer les renouvellements de la nomination de monsieur Patrice Toulemonde, demeurant à 59100 Roubaix (France), Industriel rue Vauban 76, comme administrateur de la société et ce :

-à partir de l'assemblée générale de 2005, pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale de 2011

-ensuite à partir de l'assemblée générale de 2011, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2017

-et ensuite à partir de l'assemblée générale de 2017, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2023.

- l'assemblée a décidé de confirmer les renouvellements de la nomination de monsieur Thierry Toulemonde, prénommé, demeurant à 59840 Lompret (France), Allée de Provins 31, comme administrateur de la société et ce :

-à partir de l'assemblée générale de 2007, pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale de 2013

-et ensuite à partir de l'assemblée générale de 2013, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21/11/2018 que :

- la réunion a décidé de confirmer les renouvellements de la nomination de monsieur Patrice Toulemonde, prénommé, comme administrateur-délégué de la société et ce :

-à partir de l'assemblée générale de 2005, pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale de 2011

-ensuite à partir de l'assemblée générale de 2011, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2017

-et ensuite à partir de l'assemblée générale de 2017, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2023.

Représentation (article 28)

Sauf délégation spéciale du conseil d'administration, la société est valablement représentée à l'égard des tiers et en justice par deux administrateurs.

Fait à Tournai, le 21 novembre 2018.

Signé :

1. Patrice Toulemonde, administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).